Conseil d'école n°1 du jeudi 21 octobre 2021

Présents

- Présidente de séance : Mme LUCAS (directrice et enseignante de la classe de CM2)
- Enseignante et secrétaire de séance : Mme DARZEL (CM1)
- Enseignants: Mme Cordier (TPS-PS), Mme Le Tortorec (GS-CP), M Le Briand (GS-CP), Mme Fouchier (MS-GS), Mme Le Lagadec (CP-CE1-CE2 bilingue), Mme Joris(CP-CE1), Mme Kerneis (Maternelle et CP bilingue), M Moëllo (CE1CE2), Mme Magnone (CE2-CM1), Mme Gouëllo (CM2)
- Représentants des Parents d'élèves : Mme Moréac, Mme Bechennec, Mme Guegan, Mme Maltaverne du Guiny, Mme Ollivier, Mme Saliez-Oges, Mme Bournier, Mme Leroy, Mme Nicolas
- ATSEM: Patricia Hellec, Brigitte Thomas, Sophie Brun, Valérie Lotrian
- Mme Marette, adjointe des affaires scolaires à la Mairie de Languidic
- Absents excusés: Mme Arrault (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Schaeffer (CE bilingue) Mme Seconda (CM1-CM2 bilingue), Mme Le Mouillour (CE1-CE2-CM bilingue), M Duval (Maire de Languidic), Mme Marette (Adjointe aux Affaires scolaires) Mme Le Gal (RPE)

Ordre du jour

Ordre du jour :

- 1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'École
- 2. Le conseil d'école : composition et attributions
- 3. Compte-rendu des élections des RPE et vote
- 4. La rentrée 2021: effectifs et répartition
- **5.** Aide aux élèves à besoins particuliers
- 6. Proiet d'école
- 7. Règlement intérieur et protocole sanitaire
- 8. Bilan du partenariat avec la Mairie
- 9. Actions pédagogiques dans l'école et dans les classes
- 10. Questions diverses

Début de séance: 17h30

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'École

- 10 élus puisque nous avons désormais 10 classes et demie.

Nous remercions les parents qui se sont portés volontaires.

2. Conseil d'école : composition et attributions

C'est une instance de concertation composée par:

- la directrice de l'école, présidente
- deux élus
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du RASED les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école soit 12
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (personne n'a postulé)
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Attributions

• Le conseil d'école est une instance de décision

Sur proposition de la directrice d'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
- · C'est une instance de consultation,

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

Il donne son accord:

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège

Il est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,

- Enfin, c'est une instance d'information sur:
- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- l'organisation des aides spécialisées.

L'équipe pédagogique peut expliquer ses choix, mais n'a pas à se justifier

Organisation

Une réunion du conseil d'école par trimestre (invitations adressées au minimum 15 jours avant la date de réunion).

Possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour (8 jours avant la réunion).

De même les questions diverses devront être soumises à l'avance par écrit en respectant ce même délai (via la boite mail de l'école)

Fonctionnement :

- Un président de séance (la directrice) et un secrétaire de séance (enseignant ou parent)
- Rédaction d'un compte-rendu signé par le secrétaire et le président
- Compte-rendu adressé aux membres présents, à l'IEN et diffusé sur le site de l'école et l'ENT de l'école (Klassroom)

3. Compte-rendu des élections de parents d'élèves et vote

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance cette année.

Le dépouillement a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021, en présence de Mme Ollivier.

- Résultats : 352 inscrits; 106 Votants dont 18 bulletins nuls ou blancs
- Taux de participation : 30,11% donc en légère baisse par rapport à l'an dernier (35,05%) Les 10 candidates ont été élues puisqu'il n'y avait qu'une liste.

4. La rentrée 2021 : effectifs et répartition interne à l'école

La rentrée a été marquée par la fermeture de notre 12ème classe - monolingue- puis d'une 1/2 classe en filière bilingue. Cette année nous avons donc 10,5 classes

- effectif au 02/09/21: 248	TPS/PS	26 élèves- 5/21
donc plus que l'an dernier (238 élèves)	PS/MS/GS/CP BIL	21 élèves - 3/9/4/5
effectif au 19/10/2021: 253	MS/GS	27 élèves - 17/10
nombre de radiés depuis	GS/CP	25 élèves - 7/18
la rentrée: 8	CP/CE1	26 élèves -15/11
	CE1 /CE2	27 élèves- 16/11
⁻ répartition par classe:	CE2/CM1	25 élèves - 17/8
nombre de bilingues : 46 élèves -5	CE1/CE2/CM1/ CM2 BIL	25 élèves- 5/7/7/6
Moyenne classe : 25,3	CM1/CM2	27 élèves - 19/8
- v/s sans les bilingues : 25,8	CM2	24 élèves
élèves	TOTAL	253

Depuis le conseil d'école, nous sommes passés à 255 élèves

La fermeture de la 9ème classe monolingue a fait remonter très nettement les effectifs de classe. Il n'est pas évident d'accueillir de nouveaux élèves. Nous rencontrons des difficultés liées à l'espace dans les classes et nous manquons de mobilier.

Question : est-il possible d'ouvrir une classe en cours d'année ?

Non, les ouvertures ne se font qu'à la rentrée, et depuis nous avons accueilli des élèves supplémentaires.

Quant à la fermeture du 1/2 poste en bilingue, cela n'a pas été aisé de trouver une organisation qui permettent aux enseignantes de travailler en équipe, certaines sans jamais se croiser à l'école. Cela a demandé beaucoup d'engagement et de travail de ré-adaptation de la part de toutes les enseignantes.

Question : à partir de combien d'élèves, la filière bilingue peut espérer une ré-ouverture de la 3ème classe ?

Il faut 60 élèves par classe

5. Aide aux élèves à besoins particuliers

Pour les EFIV. (Enfants des Familles Itinérantes et de Voyageurs), Henri Fabuel, enseignant spécialisé dans l'accompagnement de ces élèves intervient deux fois par semaine (mardi et jeudi matins) auprès d'eux.

Pour les élèves en difficulté, outre une pédagogie différenciée ou des temps d'APC, la prise en charge des élèves en difficulté peut se décliner ainsi:

RASED:

- maitre E Béatrice Dangevalle qui intervient auprès des élèves de cycle 2 sur proposition des enseignants, sur le temps scolaire a pour objectif d'aider les enfants qui éprouvent des difficultés scolaires à l'école.
- psychologue scolaire: Karine Lamouche intervient également sur le temps scolaire auprès des élèves, à la demande des enseignants, des familles ou bien même de l'élève.

PPRE:

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PAP:

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

PAI:

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une

scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

PPS:

Le PPS concerne tous les enfants en situation de handicap et pour lesquels la MDA (Maison De l'Autonomie) s'est prononcée sur la situation de handicap, à l'issue d'une ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) organisée par l'Enseignante Référente des élèves en Situation de Handicap.

AESH

Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève

Dans notre école, deux AESH sont nommées cette année:

- Delphine Congratel nommée pour 15h auprès d'un élève de notre école, 4h au collège et 6h pour deux élèves de notre école.
- Valérie Cischozc nommée 12h pour intervenir auprès d'élèves de notre école. Son contrat prenant fin le 19 novembre, nous espérons qu'elle sera remplacée.

6. Projet d'école

Le projet d'école arrive à échéance.

Il était construit autour de plusieurs volets qui donnaient la priorité au parcours de l'élève, la co-éducation (parents/enseignants), la coopération avec les partenaires de l'école, la vie scolaire et les parcours citoyens et artistiques.

Axe 1

- Agir pour un climat scolaire serein à l'école et ainsi améliorer l'apprentissage des fondamentaux
 - Favoriser les échanges entre classes sur des apprentissages fondamentaux
 - Engager les élèves dans l'amélioration du cadre de vie de l'école (espace, temps, relations)
 - Collaborer avec les services périscolaires

Axe 2

- Enrichir le parcours culturel et artistique des élèves
 - Organiser collectivement des expositions d'oeuvres d'art + une chorale
 - Favoriser l'accès aux livres et à la culture littéraire
 - Organiser des sorties ou propositions culturelles et artistiques
- Les **APC** (Accompagnement Pédagogique Complémentaire) sont organisés cette année un seul soir après la classe durant 45 minutes pour toutes les classes. Cette modalité peut permettre aux enseignants de travailler avec des élèves d'autres classes et ainsi mieux cibler l'accompagnement proposé.

Tous les enfants n'en bénéficieront pas forcément, cela reste à l'appréciation de l'enseignant.

7. Règlement intérieur

Pas de changement dans le Règlement intérieur.

Le Conseil d'école s'arrête sur quelques points précis:

- Rappel : au-delà de 4 1/2 journées d'absences non-justifiées, la directrice doit prévenir l'inspection.
- Scolarité obligatoire l'année des 3 ans, que l'enfant soit propre ou non. Cependant l'accès à l'école sans être propre est une problématique de fond à laquelle nous n'avions pas été confrontés jusqu'alors.
 Brigitte Thomas, l'ATSEM passe beaucoup de temps à changer les élèves qui ne sont pas encore propres, ce qui ne lui permet pas de se libérer pour accompagner les apprentissages comme les autres années. Bien que la propreté ne soit pas exigible pour accueillir les enfants à l'école, il semble qu'un dialogue soit nécessaire en amont de la rentrée scolaire pour qu'une alliance éducative se crée et permette à l'élève d'acquérir la propreté plus facilement.

Question : est-il possible de prévoir une ATSEM en renfort auprès de ces élèves ? Non, mais on peut toutefois envisager d'adapter l'emploi du temps de l'ATSEM qui est en GS-CP

- En raison du Protocole sanitaire, à titre exceptionnel, le portail côté maternel a été ré-ouvert. Cependant, aucun passage n'est autorisé entre les deux cours.
 Les ATSEM pourront re-déjeuner avec les élèves de maternelle si le Protocole sanitaire reste au niveau 1; les élèves continueront à déjeuner avec leur classe.
- Les récréations restent échelonnés afin de limiter le brassage des élèves. Nous sommes désormais au niveau 1 du protocole mais le protocole sanitaire s'applique encore ;
- Rappel des horaires de l'école et de la nécessité de bien respecter les horaires d'ac cueil.
- Par mesure de sécurité, les portails doivent être clos à 8h30, à fortiori, dans le cadre du Plan Vigipirate alerte intrusion.
- Dans le cadre du **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté), toute personne entrant durant le temps scolaire doit s'annoncer.
- Un exercice « Alerte intrusion » a été réalisé le mardi 19 octobre, en présence de l'adjudant Dupont.
- Ce dernier a mis en lumière des améliorations à envisager, notamment dans le do maine du déclenchement de l'alerte et de la communication entre personnels.
- Le système d'alerte (corne de brume et téléphones portables personnels des enseignants) n'est pas satisfaisant et ne garantit pas à l'ensemble des classes d'être prévenues. Plusieurs demandes ont déjà été faites en ce sens, et à ce jour, la situation n'évolue pas.

Question : comment cela se passe-t-il si Mme Lucas est absente et ne peut pas donner l'alerte ?

Les autres bâtiments doivent absolument être équipés de manière à prévenir l'ensemble des usagers le plus rapidement possible, car à ce jour, il n'y a pas de système d'alerte à disposition des autres adultes de l'école.

De même, l'issue de secours à l'arrière du bâtiment n'a pas été créée.

- Ce même jour, l'alarme incendie a dû être déclenchée par la directrice. Malgré la fumée, les détecteurs ne se sont pas enclenchés. La vitre près de la porte de la salle de classe concernée était trop dure à briser. De même, pour évacuer l'ensemble des classes, il faut penser à déclencher les 3 alarmes des 3 bâtiments qui ne sont pas reliés entre eux. Le néon qui a pris feu aurait dû être remplacé par un système plus récent. Le matériel est acheté
- **Un exercice incendie** a été réalisé le 13 septembre. Tout s'est bien déroulé. Toutefois, pour réaliser cet exercice, il faut déclencher 3 alarmes de manière consécutive, ce qui questionne peut-être qu'une alarme centralisée pourrait être envisagée.
- Mme Marette convient qu'il y a un manque de suivi des travaux.

Plusieurs autres problèmes sont alors relevés :

- fuites dans les deux halls
- marquage dans la cour de la maternelle qui s'effrite.

Le sol de la cour de la maternelle va être refait prochainement.

8. Bilan du partenariat avec la Mairie

Les frais de fonctionnement

- Subventions municipales allouées 57 €/élève pour achat de fournitures et de manuels soit 13 794€
 - Mme Lucas s'étonne que l'abonnement à Klassly soit prélevé sur ce budget ; en effet, cet achat devait être pris sur une autre ligne budgétaire. Les 650€ de l'abonnement sont difficiles à absorber.
- Subvention de libre-emploi au pro-rata du nombre d'élèves à hauteur de 14,28€ par élève soit 3455€ 76
- Les frais de téléphone, d'affranchissement, de pharmacie et l'entretien des locaux sont pris en charge par la collectivité
- Transports et frais de piscine pour toutes les classes
- Prise en charge de déplacements pour la patinoire, le kayak et la voile également, activités proposées par Lorient Agglo.

Les frais d'investissement

- 12 000€ pour l'achat de mobilier
- 24 300€ pour l'équipement informatique et numérique. 40 tablettes ont été achetées. Elles seront mises en service après les vacances de la Toussaint.
- Durant les vacances d'été, la Mairie a effectué des travaux de ravalement.
- La classe 8 et le dortoir adjacent ont été repeints. Le nouveau mobilier en maternelle est en train d'être installé.
- Des ordinateurs de classes pourront remplacer ceux qui commencent à être obsolètes ; des devis sont en cours.
- Une photocopieuse couleur a été achetée.
- Des **aménagements** ont été réalisés dans la salle de réunion et les sanitaires du hall ont été refaits.
- 5000€ pour aménager la cour élémentaire
- Un devis a été proposé en Mairie, pour créer un billodrome et un espace détente autour de l'arbre qui devrait être planté à l'automne, nous attendons une réponse.

9 ; Actions pédagogiques

Le fil conducteur de l'année est le thème du Tour du Monde. Chacune des classes travaillera sur cette thématique.

- Nettoyons la nature
- Actions autour de la Redadeg : au mois de mai , un évènement festif pour l'ensemble des élèves sera créé autour de cette course qui promeut la langue bretonne dans la Bretagne.
- Semaine des langues
- Des grandes lessives autour des œuvres de l'Artothèque et des thèmes
- La semaine du court-métrage
- Le Printemps des poètes
- La semaine de l'information et des médias
- Le partenariat avec l'école de Musique est poursuivi : les classes de maternelle, la GS/ CP, le CP/CE1, le CE1/CE2, le CE2/CM1, le CM1/CM2 et le CM2 en bénéficient cette année
- La médiathèque et expositions
- Permis vélo pour les classes où il y a des CM2
- Prix des Incorruptibles
- Spectacles : au moins 2
 - Natation en fonction du protocole sanitaire, les créneaux restent encore à définir avec la piscine de Baud pour les élèves du CP au CM2

Avec Lorient Agglo, les élèves profiteront :

- de séances de voile pour les élèves de la classe de CM2 : en période 1
- de séances à la patinoire pour les élèves de CE1- CE2 : en période 2
- de séances de kayak pour les élèves de CM1-CM2 : en période 4
- de séances de golf pour les élèves des classes de CE-CM bil et de CE2-CM1 : dates à définir

Mme Cordier souligne qu'il est dommage que Lorient Agglo ne propose rien aux élèves de maternelle

RAPPEL : nécessité d'avoir des parents d'élèves agréés pour accompagner les élèves à la patinoire ou à la piscine + accompagnateurs

Interventions de la Ligue contre le cancer

- classes de cycle 2 : sur les dangers du soleil
- classes de cycle 3 : sur l'activité physique et l'alimentation

En plus, dans chacune des classes, des projets sont envisagés :

TPS-PS

- Médiathèque
- Sortie et spectacles à envisager

GS/CP

- Participation à Théâ organisé par l'OCCE avec si possible, une restitution aux parents
- Sortie de fin d'année à envisager
- Musique sur le thème du tour du monde

MAT CP Bil

- Kan ar Bolb : concours de chant breton
- Echanges avec la classe de CE-CM bilingues, si le protocole le permet : chants, contes, comptines
- Sorties en fin d'année à envisager
- Piscine pour les CP uniquement

MS-GS

- Musique sur le thème de l'Afrique
- Spectacle sur l'Afrique

CE-CM bil

- Echanges avec la classe de MAT-CP bil, si le protocole le permet : chants, contes, comptines
- Suivi de la Transat Jacques Vabre
- Cinéma en breton
- Kan ar bolb

CE2-CM1

- Musique sur plusieurs continents
- Sortie à Carnac au musée de la Préhistoire

CE1-CE2

- Sortie et spectacles à déterminer
- Sortie à vélo envisagée avec une nuitée en camping. Il faut que le camping soit agréé par l'Education nationale et que des parents soient agréés pour accompagner cette sortie

CP - CE1

- Ecole de musique autour du monde
- Ramassage des déchets
- Concours d'écriture avec Ouest France « On va en faire toute une histoire »
- Suivi de la Transat Jacques Vabre

CM1-CM2

- S-eau-S Blavet
- Ramassage des déchets
- Concours d'écriture avec Ouest France « On va en faire toute une histoire »
- Concours CLEMI « S'informer pour comprendre le monde »

CM₂

- S-eau-S Littoral (autour de la dune et sur le thème du poisson à l'assiette)
- Ramassage des déchets
- Concours d'écriture avec Ouest France « On va en faire toute une histoire »
- Concours CLEMI « S'informer pour comprendre le monde »

Cycle 3

- développement des compétences de programmation avec le robot Thymio.

Tous ces projets ne pourront être réalisés que si la situation sanitaire le permet et à condition qu'ils puissent être financés.

Mme Moréac questionne la Mairie au sujet d'un problème avec la salle Jo Huitel car les cuisines ne sont pas mises à disposition.

Mme Marette indique qu'il ne sera désormais plus possible d'utiliser les cuisines, il n'y aura pas de dérogation.

Mme Moréac est inquiète car la soirée raclette permettait à l'Amicale Laïque de récolter près de 2000€ pour financer les projets de l'école.

Décloisonnements inter-classes :

 Lydie Cordier, intervient dans les classes de GS/CP (mardi), de CP/CE1 (lundi et vendredi) et les élèves de CE1/CE2 bilingues (jeudi)

11. Questions diverses

« Il y a un questionnement sur les répartitions des niveaux dans les classes (notamment en maternelle) ainsi que sur les récréations où les enfants de même niveau restent séparés. Même si le COVID est responsable d'une certaine organisation, n'est-il pas envisageable pour l'avenir de n'y porter plus d'attention? »

- Tout d'abord, le niveau 1 du protocole sanitaire précise qu'il faut limiter les regroupements importants.

Les années passées, le choix de l'équipe avait été fait de séparer les élèves d'élémentaires durant les récréations pour éviter les conflits dans le cadre de notre projet climat scolaire. Nous avons constaté que cette option était encore plus porteuse depuis la mise en place des récréations échelonnées à cause du protocole sanitaire, surtout en cycle 3.

Les élèves de CP de la classe de GS/CP, les CP/CE1 et les CE1/CE2 se sont regroupés sur des créneaux communs depuis le passage au niveau vert.

Les enseignantes de cycle 3 ont préféré conserver cette organisation.

Les GS seront intégrés au groupe de maternelle.

« Le projet de carrés potagers est-il maintenu? »

Oui, les services techniques vont le mettre en place : plus tard il y aura un projet de potager municipal.

« La création d'un parking enherbé face au collège, à l'instar de celui qui est fait en haut de l'Intermarché est-elle envisagée ? »

Il faut le budgétiser, mais ce ne sera pas un parking bitumé.

« Qu'en est-il de la demande de travaux pour ombrager et l'école ? »

L'arbre sera planté cet automne. Une enseignante indique que mettre des pergolas devant les classes pourrait être une autre alternative en plus des arbres.

« Un service d'aide aux devoirs est-il envisageable ? » :

C'est une bonne idée, la Mairie va se rapprocher d'associations.

« Pourquoi l'école organise-t-elle des actions via l'OCCE?Est-ce une concurrence à l'Amicale Laîque ? »

Mme Moréac répond que non, au contraire, cela se complète, d'autant que le manque de bénévoles à l'Amicale ne le permet pas d'organiser plus d'actions.

« Le logo de l'école représente Brassens avec sa pipe ;serait-il possible d'envisager une évolution du logo pour retirer la pipe ? »

Nous allons y réfléchir

Fin de séance : 19h40

Prochain conseil d'école : le 22 mars 2022